



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECURISATION DES INSTALLATIONS COURANTS FORTS DES INSTALLATIONS SENSIBLES – PREFECTURE DE LA MAYENNE - 53 **Référence : HP2026_SÉCURISATION ELECTRIQUE**

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE Règlement de consultation

Nota Bene : Le règlement de consultation ne constitue pas un document à usage contractuel mais détermine les conditions de la mise en concurrence.

Code CPV : 45259900

1. Modalités de la consultation

1.1. Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée au regard des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

Il est conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire (art. R2142-19 à 27 du CCP).

1.2. Accès à la consultation

Les documents de la consultation sont accessibles sous la référence « HP2026_SECURISATION ELECTRIQUE » uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

1.3. Date limite de réception des plis

Les réponses sont à transmettre exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

Les offres initiales peuvent être déposées jusqu'au : **Lundi 25 mai 2026 à 12h00**

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

1.4. Variantes

Les variantes :

- Sont autorisées
- Ne sont pas autorisées

1.5. Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire avant la remise des offres. Une attestation de visite sera délivrée et sera obligatoirement jointe à l'offre. Les rendez-vous seront à prendre auprès du Bureau d'Etudes VOLT'AIR Concept.

2. Présentation des candidatures et des offres

2.1. Présentation des candidatures

Le candidat doit transmettre obligatoirement les éléments de capacité suivants :

- 1 - **Le chiffre d'affaires et les effectifs moyens annuels.**
- 2 - **La capacité à produire des prestations similaires** : liste des principales prestations, en lien avec l'objet de la présente consultation, effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date, le client ainsi que les coordonnées d'un contact. Le candidat pourra présenter tout autre élément démontrant cette capacité.
- 3 - **Le cas échéant, les certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise** Est accepté tout moyen de preuve équivalent.
- 4 - **L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour.**

ATTENTION ! Pour des raisons de confidentialité, le carnet de plans, le synoptique, le zoning et l'implantation de principe du projet ne seront envoyés qu'une fois l'attestation de confidentialité (présente dans le dossier du DCE) signée et transmise par le candidat via l'outil de messagerie de PLACE.

2.2. Présentation des offres

Lors du dépôt de son offre, le candidat doit transmettre obligatoirement :

- 1 - **Le DOCUMENT UNIQUE, valant candidature, acte d'engagement et CCAP.**
La signature n'est pas obligatoire pour le dépôt du dossier. Elle le sera pour la notification du marché, sous format électronique.
- 2 - **Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.**
Si le signataire diffère du président, du directeur ou du gérant de l'entreprise/agence.
- 3 - **Le mémoire technique et ses annexes.**
- 4 - **Le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement (formulaire DC4).** Le candidat y indique la part qu'il a l'intention de sous-traiter (la sous-traitance totale est interdite).

3. Examen des offres

Les critères de sélection sont détaillés à l'article C.4 du Document Unique